

Exploiter le bois tout en respectant les richesses des forêts en Île-de-France, est-ce possible?

Olivier Thomas, Président de l'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France : « Un défenseur des forêts ne peut pas être contre la coupe des arbres à maturité. »

Paris, le 5 mai 2014 – Le colloque « Forêts franciliennes : des ressources inexploitées ? » organisé par l'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France et ouvert par Corinne Rufet, Vice-présidente du Conseil régional d'Île-de-France chargée de l'environnement, de l'agriculture et de l'énergie, a réuni, mardi 29 avril dernier, l'ensemble des acteurs de la filière bois-forêt, de l'amont à l'aval. Exploitants forestiers, papetiers, associations franciliennes de l'environnement, décideurs politiques, constructeurs et professionnels du bois-énergie ont ainsi pu débattre autour d'une même table sur la fonction économique des forêts franciliennes. Et pour cause : vérité souvent méconnue, les forêts franciliennes représentent près de 25% du territoire, soit autant que la partie urbanisée, et gagnent du terrain : 10 000 ha en 10 ans !

Des ambitions régionales en réponse aux objectifs nationaux

Avec un taux de boisement quasiment équivalent au taux national (25% contre 27%), la Région n'a pas à rougir de ses forêts. Plus en Île-de-France qu'ailleurs, elles sont davantage perçues comme des espaces de loisirs et de respiration que des ressources à potentiel économique. Relativement sous-exploitée dans cette région, la filière bois-forêt francilienne spécialisée dans l'industrie du papier-carton, le travail du bois et la construction en bois, emploie aujourd'hui 11 200 salariés (moins de 3% des emplois directs et indirects de la filière au niveau national). Cela correspond à une baisse de 16% depuis 2004 (contre -7% au niveau national). Pourtant, certains indicateurs font de ce matériau une ressource à fort potentiel économique qu'il est indispensable de concilier avec les fonctions sociales et écologiques des espaces forestiers. (Ces indicateurs sont : l'entrée en vigueur de la directive européenne sur les sources d'énergies renouvelables (EnR) fixant à 20% la consommation européenne d'EnR d'ici 2020, les objectifs en matière de mobilisation du bois – notamment pour le secteur de la construction - fixés par le Grenelle de l'Environnement et la reconnaissance de l'ensemble de la filière bois-forêt – amont et aval - à l'égal des autres filières industrielles stratégiques françaises.)



Forte de ce constat, l'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France a donc naturellement choisi pour l'édition 2014 de son colloque le thème « Forêts franciliennes : des ressources inexploitées ? » pour identifier les facteurs et leviers qui permettront de conforter la filière francilienne et de mieux valoriser les forêts de la région.

La volonté de confronter et de dialoguer

A travers débats et témoignages, l'objectif majeur de ce colloque a donc été de mieux connaître le positionnement des acteurs et de dépasser les idées reçues sur les forêts d'Île-de-France. « Le métier historique de l'Agence des espaces verts était de les protéger. Aujourd'hui, les forêts franciliennes ont tendance à être sanctuarisées aux dépens d'un développement économique durable et de proximité.

Nous souhaitons aujourd'hui rendre visible leur utilisation et parvenir à un équilibre économique, écologique et social.», résume **Olivier Thomas, Président de l'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France.**

« *En général, les colloques rassemblent les partisans d'un même bord. Nous avons souhaité avec Francilbois confronter les avis, en plus de nourrir l'auditoire de nouvelles données. Le manque d'espace de dialogue est un fait marquant que nous voulons pallier en Île-de-France.* », précise Olivier Thomas.

« *L'AEV gère ses forêts et l'accueil du public.* », ajoute **Christian Dubreuil, Directeur Général de l'AEV.** « *Nous avons récemment exploité des parcelles en forêt de Bréviande, avec des coupes de parcelles qui ont été ressenties comme terribles par le grand public. Oui, l'obstacle psychologique est prédominant à cause des préjugés et des méconnaissances. La question de l'éducation des enfants est importante car les clichés et idées reçues peuvent être effacés au fil des générations par ce biais. Aujourd'hui, il reste un grand problème d'explication et de pédagogie à mener auprès du grand public autour de la multifonctionnalité des forêts.* »

Aimer le matériau bois, sans la coupe : une gouvernance nécessaire

La multiplicité des usages (biodiversité, loisirs, économie) qu'il est essentiel de faire cohabiter et le cadre nécessaire en matière de sécurité humaine, de transport/déplacement et d'environnement pour la restructuration de la filière bois-forêt en Île-de-France ont fait débat. Car, vérité avérée, l'Île-de-France est un gisement considérable de consommateurs, notamment en matière de chauffage par le bois et de construction/rénovation.

Mais malgré le capital sympathie de ce matériau, un des freins reste la perception négative de la coupe d'arbres, aussi bien de la part des citoyens que des élus, décisionnaires de nombreux projets en la matière.

———« *Le colloque a participé à une prise de conscience de l'usage de la forêt et du bois* », ajoute Olivier Thomas, ajoutant : « *Avant les phénomènes politiques et économiques, il y a des phénomènes de société. Il est aujourd'hui crucial de prendre conscience de l'importance de la filière bois et de rassembler ses acteurs en amont et en aval pour décider conjointement d'une politique commune et cohérente qui prend en considération la demande du grand public* ». Et précise : « *On observe aujourd'hui une véritable volonté du Conseil régional de structurer la filière et de lever les difficultés auxquelles les acteurs sont confrontés, l'insuffisante prise de conscience du grand public sur l'exploitation sylvicole, la structuration incomplète de la filière ainsi que les contraintes réglementaires.* »

Cette journée a mis en exergue la difficulté aujourd'hui de faire face à la demande du public en biens d'équipement en bois, sans réaliser de coupes dans les forêts, qui sont mal perçues à tort par le grand public. « *Aujourd'hui, on ne peut pas vouloir du bois chez soi et être contre la coupe d'arbres : le public doit rester cohérent sur ses attentes. Il faut donc le sensibiliser à la gestion forestière et poursuivre une gestion qui respecte le paysage francilien* », conclut Patrick Soulé, Directeur général adjoint chargé du pilotage de l'activité et des ressources à l'Office National des Forêts.

Sylviculture et protection de la biodiversité : un antagonisme ?

L'impact de la sylviculture sur la biodiversité est une thématique très peu mise en avant par rapport aux enjeux économiques, or il s'agit d'une question cruciale. Une sylviculture raisonnée et maîtrisée n'a pas d'impact négatif sur la biodiversité d'une forêt, elle est au contraire bénéfique pour le renouvellement des espèces. Et au contraire, une forêt vieillissante, c'est une coupe rase naturelle. Il vaut donc mieux des coupes maîtrisées de la main de l'homme. « *Aujourd'hui la sylviculture menée n'est pas contradictoire avec la protection de la biodiversité forestière, ce n'est pas antagoniste si les tous acteurs l'assurent dans le respect des règles.* », déclare Christian Dubreuil.

Les particularités franciliennes

Cette image négative véhiculée par la coupe d'arbres s'explique en partie par une urbanisation massive de la région dans les années 70, qui a fait perdre aux Franciliens leur sens rural. La pression foncière entraînant la désindustrialisation de la région, la disparition de la première transformation et la chute du prix du bois à cette même période a mis à mal la filière. La tempête de 1999 a, 30 ans plus tard, mis à terre plusieurs années de production laissant les professionnels du secteur dans une situation économique difficile.

« *On en revient à ses questions de représentation* » explique Christian Dubreuil, Directeur Général de l'AEV, « *il faut nous rappeler que lors des tempêtes de 1999, tous les arbres qui sont tombés sont ceux qui auraient dû être exploités et suite aux événements naturels, qui ne l'ont pas été. La tempête est une manifestation de la nature qui a décidé que quelques 100 millions d'arbres devaient tomber car malades ou vieillissants.* »

Des secteurs en essor

Malgré un prix du bois en baisse ces 50 dernières années, le secteur bois énergie est en plein essor en Île-de-France. « *Le secteur de la construction/rénovation en bois représente quant à lui 4% des parts de marché de la construction en Île-de-France, contre seulement 1% il y a un an !* », précise **Sébastien Meha, Président de Francilbois, l'interprofession de la filière bois de la région.** « *Persistent les problèmes du morcellement des forêts privées - 70% des forêts d'Île-de-France sont privées - et de leur desserte, freins considérables au déploiement de la filière bois-forêt en Île-de-France* », ajoute-t-il.

De manière générale, l'interprofession de la filière bois-forêt en Île-de-France longtemps morcelée, tend aujourd'hui à se restructurer. « *Mais cela est loin d'être simple, car nous avons vingt ans de retard par rapport à d'autres régions de France* », précise Marion Zalay, à la tête de la Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France (DRIAAF). « *La signature le 29 avril dernier de la convention entre l'AEV et l'Office national des forêts (ONF) qui a pour objectif d'augmenter de 25.000 m³ le niveau annuel de récolte de bois en Île-de-France, va dans ce sens.* »

« *La construction bois va être un acteur majeur de la densification de la ville et de la construction de la ville sur la ville en Ile de France* », conclut Olivier Thomas, ajoutant à propos de l'implantation d'une scierie en Ile de France : « *Pour qu'une filière fonctionne il faut qu'il y ait tous les maillons de la chaîne de l'amont à l'aval, et un maintien de la filière de proximité pour favoriser les circuits courts. Cette situation dans laquelle les scieries se situent aujourd'hui en région Centre, Picardie ou Champagne-Ardenne apparaît problématique. Peut-être qu'une scierie en Île-de-de France serait le symbole de la capacité de la région à reconstituer une filière prospère* ».

La filière bois-forêt en Île-de-France

Infographie en ligne

- **269 ha** de forêts exploitables, soit **46 millions de m³** ;
- Accroissement de **plus de 1,4 million de m³/an**, soit le volume de plus de 500 piscines olympiques ;
- **11 200 emplois** dans plus de 2500 entreprises ;
- **seul 1%** est transformé en Île-de-France et **20%** sont exportés à l'étranger ;
- **2 fois plus de récoltes** pour le secteur bois énergie en 10 ans ;
- **10 000 ha** d'espaces forestiers acquis par l'AEV depuis 1976 ;
- **6 millions** de visites des forêts en Île-de-France en 2013 (Francilbois).

Conclusion



On observe un développement spectaculaire de la construction bois depuis ces 20 dernières années mais on ne récolte que 20% de ce qui pousse en Île-de-France. La sylviculture représente un gisement d'emplois d'avenir. D'ailleurs, on observe désormais la détermination de l'Etat à accompagner et mettre en œuvre un plan d'action pour la filière. Dans un contexte économique délicat, pouvons-nous nous permettre de laisser inactif ce capital de forêt ? L'Etat œuvre en ce sens pour créer un comité stratégique de filière afin de rédiger un contrat de filière fédérant les acteurs de l'amont et de l'aval et qui sera signé d'ici septembre 2014.

L'Etat veillera également à encourager les acteurs clés, notamment les régions qui sont autorité de gestion, à être partie prenante et à avoir un rôle actif afin de dynamiser la filière bois.

« Je suis ravi que ce colloque se soit déroulé à l'Hémicycle de la Région, car cela montre tout son attachement à l'avenir de cette filière. Notre société actuelle souffre du rythme dans lequel nous vivons. La nature nous donne un tempo différent bien qu'elle soit elle aussi en perpétuel mouvement. Ce colloque a été organisé pour réfléchir ensemble à l'avenir des forêts de notre région et proposer des pistes conciliant tous les usages que nous en faisons. Il y a urgence à prendre le temps. », conclut Olivier Thomas, Président de l'AEV.

L'AEV protège et aménage les espaces naturels d'Île-de-France.

Outil de la Région, l'Agence des espaces verts est un établissement public qui imagine et organise le territoire pour que, demain, chaque Francilien vive dans un meilleur environnement. Tous les jours, les agents de l'AEV gèrent les forêts et les sites écologiques pour en préserver toute la richesse et protègent les zones agricoles périurbaines. Et parce que sauvegarder les espaces naturels, c'est l'affaire de tous, l'AEV mène des actions de sensibilisation auprès de ses partenaires et des citoyens.

Pour en savoir plus : www.aev-iledefrance.fr

Contacts Presse :

Rumeur Publique

Claire Ciangura - claire@rumeurpublique.fr – 01 55 74 52 12

Audrey Noël - audrey@rumeurpublique.fr – 01 55 74 52 03

Louis Castel – louis.cas@rumeurpublique.fr – 01 55 74 52 05

AEV

Anne Bentaïeb - abentaieb@aev-iledefrance.fr – 01 72 69 51 13